



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 77043

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur la nécessité de renforcer le lien entre l'emploi et l'enseignement universitaire, afin d'aider les jeunes à s'insérer dans la vie active. Ainsi, le Gouvernement prévoit la mise en oeuvre d'un dispositif nouveau en la matière au travers de l'élaboration d'un schéma national d'orientation, la création d'un bureau des stages et de l'emploi, le triplement du nombre d'entrées en validation des acquis de l'expérience ou l'accès à l'apprentissage pour les étudiants au même titre que les autres formations initiales. Elle souhaite connaître les contours du dispositif prévu et le calendrier de sa mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Le Gouvernement et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont fait de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés leur priorité. L'action sur les choix d'orientation est un levier important pour favoriser la réussite des étudiants à l'université. Celle portant sur la professionnalisation des études et le rapprochement du monde de l'université de celui de l'emploi en est un autre, tout aussi important. Les universités généralisent, actuellement, la mise en place de dispositif leur permettant de suivre l'insertion professionnelle de leurs diplômés de la licence au doctorat. Elles créent ou développent des observatoires de l'insertion professionnelle en relation avec les organismes compétents. Les résultats constatés, selon les diverses filières, seront pris en compte pour réviser, si nécessaire, le contenu des formations. Ceux-ci sont rendus accessibles lors de la communication dirigée vers les lycéens et les étudiants. Dans cette perspective, un portail internet www.etudiant.gouv.fr a été ouvert qui donne désormais, en toute transparence, les informations statistiques sur les taux de réussite par diplôme et les taux d'insertion professionnelle. Ce site, à la disposition de tous ceux qui souhaitent avoir des informations claires sur la réalité des formations de l'enseignement supérieur devrait contribuer à l'amélioration des choix d'orientation des élèves. Parallèlement, les universités poursuivent leurs efforts pour développer des filières professionnelles et introduire davantage de professionnalisation dans les filières générales ; elles associent les milieux professionnels à la conception des maquettes de formation. Elles développent des formations en alternance, notamment par la voie de l'apprentissage. C'est aussi un objectif de 100 000 apprentis dans l'enseignement supérieur en 2010 que s'est fixé le Gouvernement. Pour s'assurer de l'efficacité des moyens mis en oeuvre, il a été décidé d'impliquer les entreprises d'au moins 250 salariés, dont la proportion de jeunes en apprentissage ne compte que pour 0,6 % de l'effectif global des salariés. Conformément au calendrier prévu par la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, cette proportion devra atteindre les seuils suivants : 1 % du nombre total de salariés en 2006, 2 % en 2007 et 3 % en 2008. Par ailleurs, une mission de promotion de l'apprentissage a été confiée à M. Henri Lachmann, président de Schneider Electric. À ce jour, un millier d'entreprises ont accepté de signer la charte de l'apprentissage. Enfin, dans le domaine de la validation des acquis de l'expérience, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie. À cet égard, il considère que la validation des acquis de l'expérience revêt une importance aussi décisive que les autres voies qualifiantes. Dans cette perspective, il a présenté des indicateurs de performance spécifiques qui se traduisent par le doublement, de 3 000 à 6 000, du nombre de décisions de validation d'acquis de l'expérience.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77043

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10109

Réponse publiée le : 19 septembre 2006, page 9861